



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PARQUET DU TRIBUNAL DE POLICE
OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC DE TOULON

Toulon, le 08 avril 2015

L'Officier du Ministère Public
BP 5502 83097 TOULON Cedex

à

Maître Olivier DESCAMPS
Centre d'Affaires Alizés
22, rue de la Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE

Alice: -

OBJET : Votre courrier réceptionné le 02 janvier 2015.

V/REF. : Requête en exonération – Pve N°

Monsieur C/ Ministère public.

AVIS DE CLASSEMENT SANS SUITE

Cher Maître,

Suite à la réception de la requête visée en objet dont l'Officier du Ministère Public de TOULON a été saisi, il a été pris bonne note de votre intervention aux intérêts de la personne citée en référence, qui vise à contester par votre ministère, une infraction contraventionnelle de conduite de véhicule avec un taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8 gramme par litre (sang) ou entre 0,25 et 0,4 milligramme par litre (air), relevée le 16 février 2014 à 05h25 à (83).

Il convient de vous informer qu'après examen des pièces du dossier, l'Officier du ministère public a décidé de mettre fin aux poursuites engagées à l'encontre de M.

Par ailleurs, il convient de vous préciser qu'aucun retrait de point consécutif à cette infraction n'apparaît sur le relevé intégral du permis de conduire de votre client.

Je vous prie de croire, cher Maître, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Officier du Ministère public

